

Chapitre IV - Les déchets inertes

La production et la gestion des déchets du BTP, dont la majorité est constituée de déchets inertes, s'opèrent au travers des étapes du cycle de vie d'une construction, que ce soit dans le bâtiment ou les travaux publics.

Le cycle de vie d'une construction comprend 6 étapes principales :

- 1) L'extraction des matières premières, matériaux et ressources naturelles,
- 2) La production d'énergie et la manufacture de produits,
- 3) Le transport des matières et produits, mais aussi des déchets,
- 4) La mise en œuvre des matériaux dans la construction,
- 5) La « vie en œuvre » de la construction c'est-à-dire son usage y compris les opérations d'entretien, de réhabilitation,
- 6) La fin de vie de la construction comprenant les opérations de démolition-déconstruction.

Les bonnes pratiques de gestion des déchets inertes (qui s'appliquent également à la gestion de tout type de déchets issus de chantiers du BTP) correspondent à une gestion intégrée des déchets sur les lieux mêmes de production que sont les chantiers (prévention, réemploi et réutilisation), et une évacuation des déchets en appliquant la hiérarchie des modes de traitement (dans l'ordre recyclage, valorisation matière, autres valorisations et stockage).



Figure 44 : Schéma général des flux de déchets inertes du BTP, issus de chantiers et leurs filières de traitement

A. GISEMENT DE DECHETS INERTES

La production théorique de **Déchets Non Dangereux Inertes du BTP** est estimée à environ **14 800 000 tonnes**, et représente près de **95 %** de déchets du BTP.

Les travaux menés sur les prospectives à 12 ans de productions de déchets du BTP et de production de granulats ont été réalisés en collaboration avec la CERC PACA dans le cadre de l'élaboration du Schéma des Carrières et du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD). Ils ont permis de mettre en évidence un lien étroit entre les chiffres d'affaire du secteur du bâtiment et des travaux publics, la production de granulats et la production de déchets. (Estimation des besoins en ressources minérales et élaboration des scénarios prospectifs à 12 ans, Etude CERC PACA – octobre 2017)

Pour 2015 – année de référence du PRPGD – l'estimation de la production de déchets du BTP et notamment de déchets inertes est basée sur la méthodologie du *guide ministériel « Prévention et gestion des déchets issus de chantiers du BTP - Guide méthodologique à l'attention des Conseils Généraux et de la Région Ile-de-France »*, ainsi que sur les recommandations du *Cahier Technique « Plans de Prévention et de Gestion des déchets de chantiers du Bâtiment et des Travaux Publics – Élaboration et suivi »* publié par l'ADEME et ECOBATP LR (septembre 2012). Les ratios utilisés dans ces méthodes s'appuient sur les dernières publications du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer pour les estimations nationales de production de déchets du BTP, mais aussi sur les surfaces construites en m² et sur les populations départementales estimées en 2015, corrigées pour le tourisme pour les départements du Var et des Alpes-Maritimes.

Le gisement de déchets inertes, décomposé dans le tableau ci-dessous par secteur d'activité, pour le bâtiment et les travaux publics, a été actualisé sur la base de la prospective 2016, tenant compte des chiffres d'affaires de l'activité pour 2016.

| | BATIMENT | TRAVAUX PUBLICS | TOTAL DECHETS INERTES DU BTP |
|--|--------------------|---------------------|------------------------------|
| Alpes-de-Haute-Provence | 88 572 t | 374 691 t | 463 263 t |
| Hautes-Alpes | 77 343 t | 327 188 t | 404 531 t |
| Alpes-Maritimes | 650 940 t | 2 753 689 t | 3 404 629 t |
| Bouches-du-Rhône | 1 082 348 t | 4 578 690 t | 5 661 038 t |
| Var | 628 657 t | 2 659 429 t | 3 288 087 t |
| Vaucluse | 301 223 t | 1 274 270 t | 1 575 493 t |
| REGION SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur | 2 829 084 t | 11 967 958 t | 14 797 041 t |

Tableau 53 : Evaluation de la production de déchets inertes par département et par secteur d'activité du BTP en région

Le secteur des travaux publics produit près de 80 % des déchets inertes du BTP.

Les départements littoraux (Bouches-du-Rhône, Var et Alpes-Maritimes) produisent près de 84 % (12,4 millions de tonnes) des déchets inertes de la région :

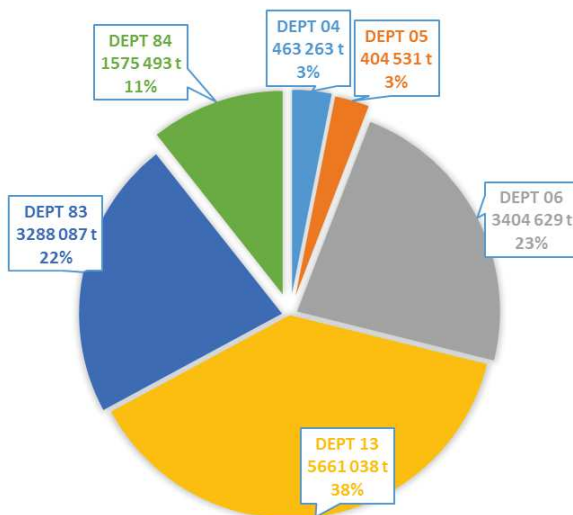


Figure 45 : Répartition départementale du gisement de déchets inertes en région

Il est important de noter que les déchets issus de chantiers du BTP comprennent une forte proportion de déchets inertes, mais également des Déchets Non Dangereux (DND) et des Déchets Dangereux (DD).

En 2016, la répartition est la suivante :

| ANNEE 2016 REGION SUD | Déchets dangereux | Déchets Non Dangereux | Déchets Inertes | Total | Déchets dangereux Déchets non dangereux Déchets inertes | Répartition en % |
|---|-------------------|--|--|---------------------|---|------------------|
| Source de donnée | Données 2015 | mise à jour 2016, base Chiffres d'affaire et prospective | mise à jour 2016, base Chiffres d'affaire et prospective | | | |
| Bâtiment | 122 200 t | 469 242 t | 2 829 084 t | 3 420 526 t | | 22% |
| Travaux Publics | 109 770 t | 186 613 t | 11 967 958 t | 12 264 341 t | | 78% |
| Total Gisement de déchets du BTP | 231 971 t | 655 855 t | 14 797 042 t | 15 684 868 t | | |

Tableau 54 : Evaluation de la production globale (DI, DND, DD) de déchets du BTP en région

En 2016, la Région SUD - Provence-Alpes-Côte-D'azur a généré près de 16 millions de tonnes de déchets issus de chantiers du BTP, dont 94 % sont des déchets inertes, 4 % des déchets non dangereux et moins de 2 % des déchets dangereux.

B. FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS INERTES

1. Déchets inertes traités dans les installations

En 2016, environ 11,5 millions de tonnes de déchets du BTP (inertes et en mélange) sont collectées par les installations accueillant majoritairement ce type de déchets (Carrières, Centrales d'enrobé, Plateformes et ISDI) mais aussi par des installations accueillant majoritairement des Déchets Non Dangereux (déchèteries publiques et professionnelles, centres de tri, et ISDND). (+ 900 000 tonnes par rapport à 2015)

Environ 2 millions de tonnes transitent d'une installation vers une autre. De nombreux flux ont transité d'un département à l'autre (Cf. Chapitre flux interrégionaux).

Les installations implantées sur la région ont traité près 9 782 000 tonnes de déchets inertes (+ 1 million de tonnes par rapport à 2015).

Les déchets inertes suivent 3 filières principales de traitement :

- **Le recyclage pour 23 % environ, soit un total de 2 262 000 tonnes.** Les déchets inertes subissent un traitement de type tri / concassage / criblage puis sont utilisés en tant que ressources secondaires.

Les principaux matériaux produits sont :

- Terre et cailloux et matériaux meubles 0/20 – 0/60 – 0/80 – 0/150
- Terres criblées non végétales 0/10 – 0/20 – 0/31
- Grave non traitée (GNT) 0/20 – 0/30 – 0/31.5 – 0/50 – 0/60 – 0/80 – 0/150
- Grave traitée 0/30 – 0/60
- Gravillons 0/14 – 0/20 - 4/10 – 4/16 – 10/22 – 16/22
- Ballasts 16/60 – 20/40 – 20/60 – 30/80 – 40/60 – 40/80 – 60/80
- Sables 0/4 – 0/6 – 0/8 – 0/10

Certains de ces produits bénéficient d'un marquage CE2+

- **Le remblaiement en carrières et le réaménagement dans les Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux** (utilisation des déchets inertes pour le réaménagement des installations) concernent **47 % environ** des déchets inertes traités, **soit près de 4 636 000 tonnes.**
- **Le stockage ultime en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** concerne **30 % des déchets inertes** traités dans les installations de la région, **soit environ 2 883 000 tonnes.**

| | Tonnages traités dans les installations de la région | Evolution 2015 -2016 |
|--------------------------------------|--|----------------------|
| Recyclage | 2 263 000 tonnes | ↗ + 111 000 t |
| Remblaiement | 4 636 000 tonnes | ↗ + 254 000 t |
| Stockage en ISDI | 2 883 000 tonnes | ↗ + 646 000 t |
| Total déchets inertes traités | 9 782 000 tonnes | ↗ + 1 000 000 t |

Compte-tenu de l'évolution du gisement de déchets inertes estimée selon la prospective économique (+ 30 000 tonnes par rapport à 2015), et de l'évolution du flux de déchets traités dans les installations de la région (+ 1 million de tonnes par rapport à 2015), le constat est le suivant : **une meilleure traçabilité des flux de déchets en 2016** par rapport à 2015. Cependant, une grande partie de ce flux n'a pas été valorisé mais stocké en ISDI.

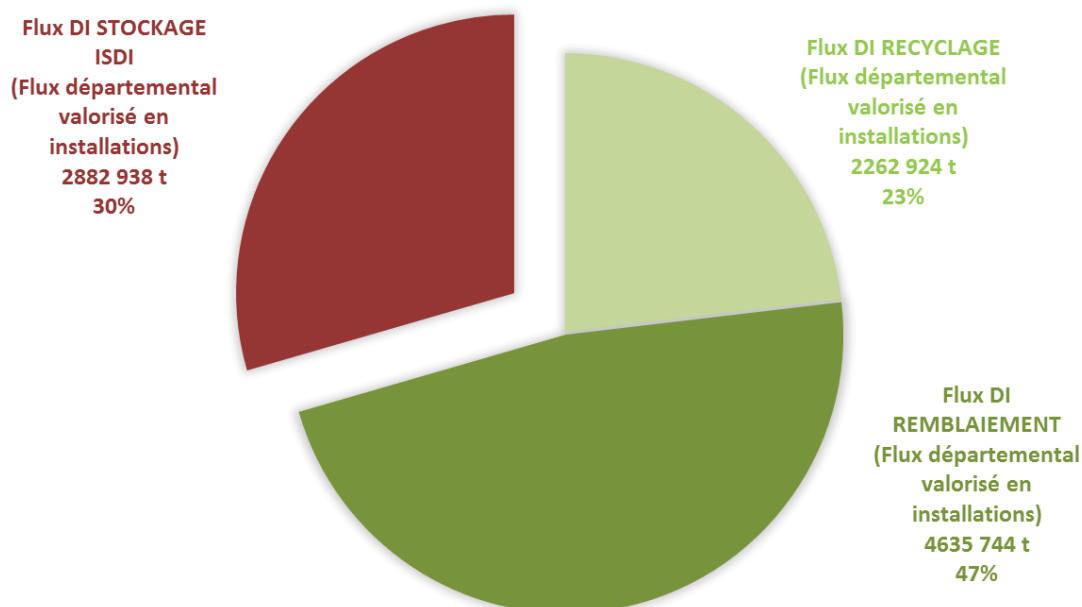


Figure 46 : Répartition des filières de Déchets Inertes traités sur les installations régionales

En 2016, 70 % des déchets inertes passant par une installation sont valorisés (- 5 % entre 2015 et 2016).

2. Déchets inertes en réutilisation

En 2016, les déchets inertes réutilisés en interne par les entreprises du BTP sont estimés à environ 3 300 000 tonnes de déchets inertes du BTP.

Pour des raisons économiques principalement, les déchets inertes issus de déblais mais parfois aussi des déchets inertes issus de démolition sont gérés au plus près des chantiers et en interne au sein des entreprises.

Plusieurs études et enquêtes menées ces dix dernières années, dans le cadre de l'évaluation des gisements de déchets de chantier du BTP, ont montré des taux de réutilisation de déchets inertes compris entre 15 et 35 %.

Le taux de réutilisation des déchets inertes est en moyenne de 22 % à l'échelle de la région.

3. Déchets inertes en stockage illégal

En 2016, environ 1 790 000 tonnes de déchets inertes du BTP, soit 12 % des déchets inertes produits, sont évacués et stockés illégalement.

La DREAL PACA a réalisé, pour chaque département, une estimation rapide du tonnage de déchets du BTP éliminés en dehors des installations de stockage de déchets inertes (ISDI) dûment enregistrées en 2016.

Cette estimation se base sur :

- un constat régulier de sous-exploitation des installations dûment enregistrées dans plusieurs départements en 2016 ;
- le nombre d'installations sans enregistrement recevant des déchets du BTP recensées en avril 2017 dans chaque département ;
- un tonnage annuel moyen de déchets du BTP par installation ainsi recensé, estimé à partir des volumes constatés sur les installations inspectées par la DREAL PACA en 2016 (avec une extrapolation pour les Alpes-Maritimes sur la base de la donnée connue sur le département du Var).

Seul un ajustement de l'ordre de 100 000 tonnes a été effectué entre le département du Vaucluse et des Alpes-Maritimes afin d'être cohérent avec les retours de terrain des services de l'Etat au niveau départemental.

4. Déchets inertes non tracés

En 2016, la différence entre le gisement de déchets inertes et les flux de déchets identifiés représente environ 70 000 tonnes soit moins de 1 % des déchets inertes produits.

Ce flux concerne une part de déchets traités hors région, dont l'évaluation est basée sur les plans départementaux de gestion et de prévention des déchets du BTP réalisés dans les régions voisines.

Il concerne également des flux non tracés de déchets inertes qui peuvent être :

- des dépôts sauvages non référencés en stockage illégal,
- des mélanges de déchets inertes et DND ayant suivi des filières de traitement et d'élimination réglementaires, mais dont la traçabilité, en tant que déchets d'origine du BTP, n'a pu être déclarée ou suivie par les installations, lors des enquêtes,
- une part des flux de déchets estimés ci-avant.

Il est fort probable que ce flux soit sous-estimé. En effet certains flux identifiés semblent avoir été démobilisés de stocks de déchets inertes existants depuis plusieurs années et intégrés dans les filières étudiées pour l'année 2016.

5. Bilan sur les filières de traitement des déchets inertes

Le tableau suivant présente les tonnages des flux identifiés pour les différentes filières, par département, et pour la région. Les tonnages mentionnés dans ce tableau sont les tonnages bruts déclarés par les exploitants des installations dans les départements puis cumulés pour la région (*Ces tonnages ne tiennent pas compte des corrections concernant les imports /exports entre les territoires départementaux et régions voisines, nécessaires pour les calculs de valorisation à l'échelle départementale*) :

| | Alpes-de-Haute-Provence | Hautes-Alpes | Alpes-Maritimes | Bouches-du-Rhône | Var | Vaucluse | TOTAL Région SUD |
|---|-------------------------|------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| <i>Flux en Transit entre les installations</i> | 29 327 t | 53 456 t | 384 444 t | 1 134 296 t | 298 971 t | 136 065 t | 2 036 558 t |
| RECYCLAGE (valorisé en installations) | 42 226 t | 51 532 t | 395 541 t | 874 012 t | 473 332 t | 426 281 t | 2 262 924 t |
| REMBLAIEMENT (valorisé en installations) | 487 435 t | 55 739 t | 1 109 828 t | 1 601 997 t | 1 226 466 t | 154 279 t | 4 635 744 t |
| STOCKAGE ISDI (traité en installations) | 39 278 t | 15 920 t | 1 051 780 t | 1 480 383 t | 233 873 t | 61 704 t | 2 882 938 t |
| Tonnage total de Déchets inertes (DI) traités dans les installations | 568 939 t | 123 191 t | 2 557 149 t | 3 956 392 t | 1 933 671 t | 642 264 t | 9 781 606 t |
| RÉUTILISATION (estimé) | 106 551 t | 141 586 t | 306 417 t | 1 585 091 t | 526 094 t | 630 197 t | 3 295 935 t |
| STOCKAGE ILLÉGAL (estimé - DREAL) | 50 000 t | 50 000 t | 700 000 t | 320 000 t | 560 000 t | 110 000 t | 1 790 000 t |
| Tonnage total de DI VALORISÉ | 636 212 t | 248 857 t | 1 811 785 t | 4 061 100 t | 2 225 892 t | 1 210 757 t | 10 194 603 t |

Tableau 55 : Bilan des filières de traitement de déchets inertes par département (données brutes)

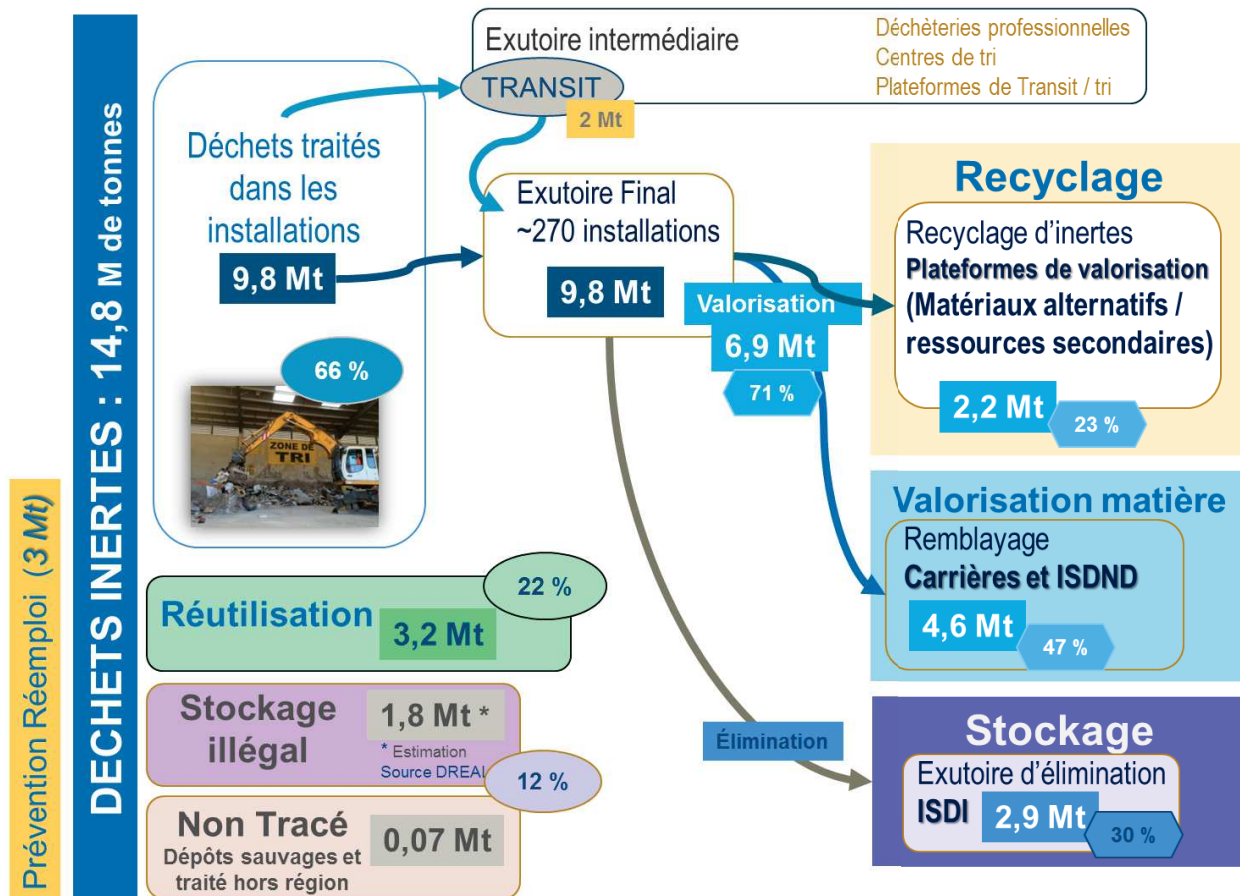


Figure 47 : Synoptique des flux régionaux de déchets inertes issus de chantiers du BTP par filière

Concernant le Réemploi, le taux de 20 % retenu pour 2015 a été considéré pour 2016 également, conformément aux estimations nationales (entre 20 et 30 % des déchets inertes produits).

6. Taux de valorisation des déchets du BTP

En 2016, le taux de valorisation des déchets du BTP au niveau régional est de 68,4 %. Ce calcul comprend un tonnage total de déchets inertes et de déchets non dangereux du BTP de 10 574 724 tonnes valorisées. Pour les seuls déchets inertes, le taux de valorisation est de l'ordre de 68,9% (10 194 603 tonnes valorisées).

Le taux de valorisation de 70 % tout juste atteint sur l'année de référence 2015, ne l'est plus pour l'année 2016. Malgré l'augmentation des tonnages identifiés dans les filières de valorisation, l'augmentation marquée des tonnages stockés en ISDI entraîne une légère baisse du taux de valorisation de déchets du BTP.

Le calcul du taux de valorisation par département est possible en effectuant une correction concernant les flux importés et exportés entre les territoires départementaux et les régions voisines. De fortes disparités sont constatées sur le tableau suivant, avec d'excellentes performances notamment pour les départements du Var et du Vaucluse.

| | Alpes-de-Haute-Provence | Hautes-Alpes | Alpes-Maritimes | Bouches-du-Rhône | Var | Vaucluse |
|---|-------------------------|--------------|-----------------|------------------|-------------|-------------|
| Tonnage total de DI VALORISE | 305 963 t | 229 458 t | 1 734 997 t | 3 881 090 t | 2 542 250 t | 1 186 775 t |
| Tonnage total VALORISE (DI + DND) considéré pour le calcul du Taux de valorisation | 314 879 t | 238 219 t | 1 856 911 t | 4 050 005 t | 2 616 808 t | 1 204 075 t |
| Taux de valorisation (calculé selon méthode de la Directive européenne) | 65 % | 56 % | 52 % | 69 % | 76 % | 73 % |

Tableau 56 : Taux de valorisation des déchets du BTP par département (données corrigées des flux imports - exports sur les départements)

C. LA DESTINATION DES DECHETS INERTES

Le tableau suivant présente le recensement des installations recevant des déchets inertes issus de chantiers du BTP par typologie et par département d'implantation. En 2016, 277 installations étaient opérationnelles sur le territoire régional, dont 131 plateforme de regroupement, tri, valorisation, 34 centrales d'enrobés, 65 carrières et 47 installations de stockage des déchets inertes (ISDI) :

| | Alpes-de-Haute-Provence | Hautes-Alpes | Alpes-Maritimes | Bouches-du-Rhône | Var | Vaucluse | TOTAL Région SUD |
|--|-------------------------|--------------|-----------------|------------------|-----------|-----------|------------------|
| Carrière | 7 | 10 | 4 | 19 (+2) | 16 | 9 (+2) | 65 |
| Centrale enrobés | 4 | 2 | 4 | 11 (+1) | 7 | 5 | 34 |
| Plateforme de regroupement, de tri et/ou de valorisation | 13 | 16 | 14 | 28 (+5) | 34 (+1) | 26 | 131 |
| ISDI | 4 | 8 | 3 | 11 | 9 (-2) | 12 | 47 |
| Total Installations BTP | 28 | 36 | 25 | 69 | 67 | 52 | 277 |
| Tendance évolution /2015 | → | → | → | ↗ + 7 | ↘ -1 | ↗ +2 | ↗ + 7 |

Tableau 57 : Typologie des installations de gestion et de traitement des déchets inertes du BTP à l'échelle départementale et régionale

Nota Bene : L'évolution du nombre d'installations recensées sur le territoire reflète une meilleure identification des installations entre les enquêtes 2015 et 2016. Il est important de préciser que certaines ISDI de la région ont été régularisées et que de nouvelles installations ont été autorisées.

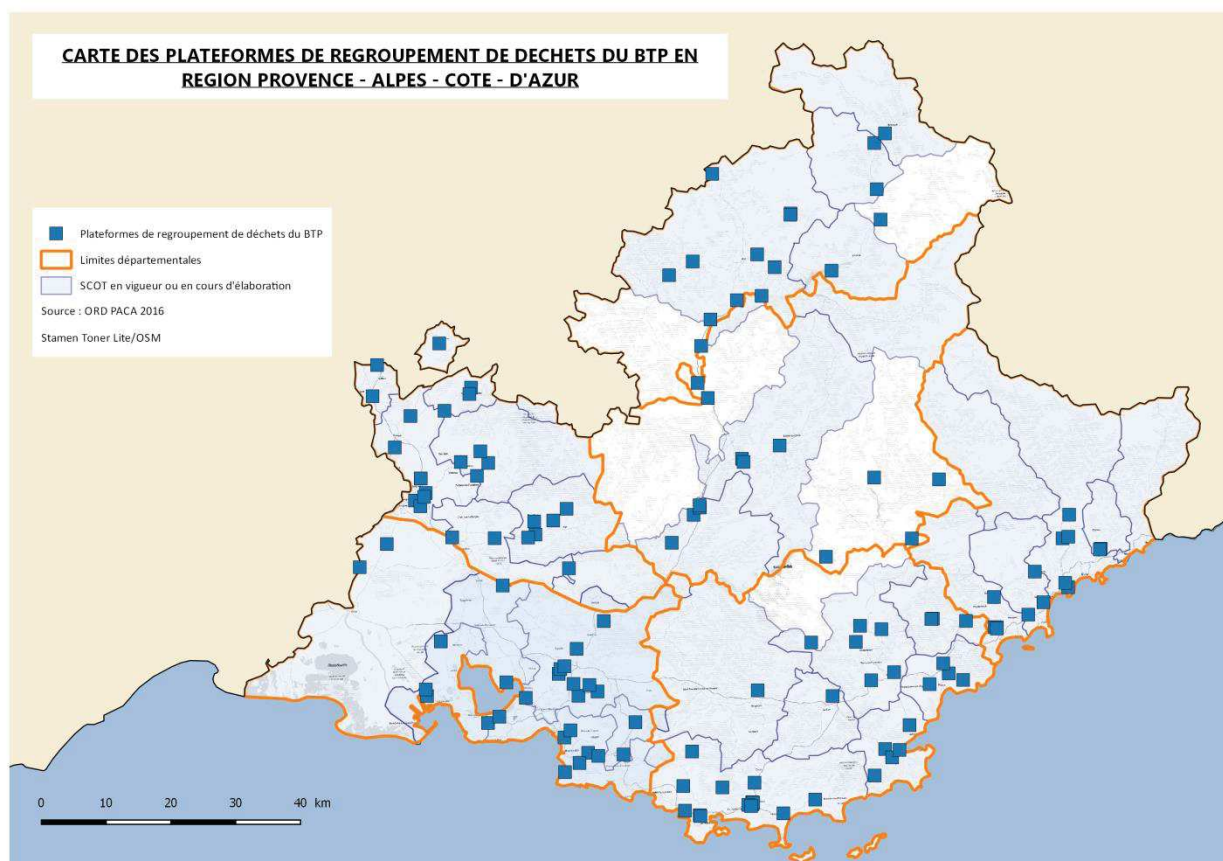
Les cartes qui suivent présentent la localisation de ces installations.

1. Les plateformes de regroupement, tri et valorisation

Les plateformes de regroupement, tri et valorisation de déchets du BTP sont des installations adaptées aux professionnels producteurs de déchets de chantier.

En 2016, ce sont 131 plateformes recensées en région, qui ont permis de collecter 4 001 803 tonnes de déchets du BTP. Ces installations sont réparties selon leurs activités parmi les typologies suivantes :

- 16 plateformes de regroupement (+ 3 par rapport à 2015)
- 48 plateformes de regroupement, de valorisation et de recyclage de déchets inertes (+ 1 par rapport à 2015)
- 60 plateformes de regroupement, de tri simple ou plancher, avec ou sans valorisation (+ 2 par rapport à 2015)
- 7 plateformes de regroupement, de tri mécanisé et de valorisation (stable par rapport à 2015)



Carte 26 : Localisation des plateformes de regroupement, tri et valorisation des déchets inertes

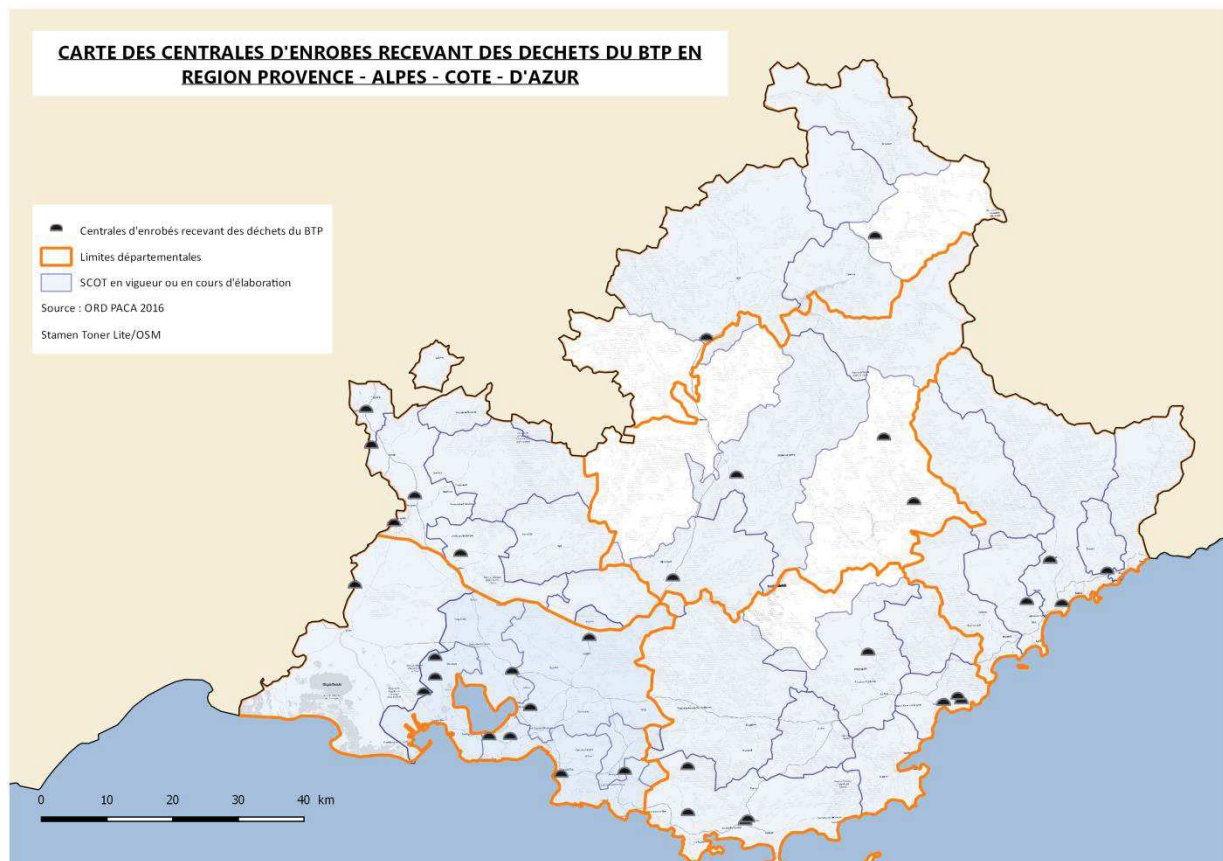
Les nouvelles installations identifiées sont les suivantes :

- CALCAIRES REGIONAUX (GRANULAT +) - FOS-SUR-MER
- ENVIRECYCLAGE - SALON-DE-PROVENCE
- 3AG RECYCLAGE - LA SEYNE-SUR-MER
- BRONZO PERASSO - MARSEILLE, AUBAGNE et AIX-EN-PROVENCE

2. Les centrales d'enrobés

Les centrales d'enrobés sont des unités de production de matériaux de chaussées élaborés à partir d'un mélange de granulats, de bitumes et d'additifs. Certaines centrales incorporent dans leur procédé de fabrication, dans une certaine proportion et sous certaines conditions, des agrégats d'enrobés produits après concassage et criblage à partir d'enrobés de récupération (issus de rebus de production et de chantiers) voire d'autres matériaux inertes de démolition.

34 centrales d'enrobés recevant des déchets inertes ont été recensées en région. En 2016, ces installations ont reçu la collecte de 394 812 tonnes de déchets inertes.

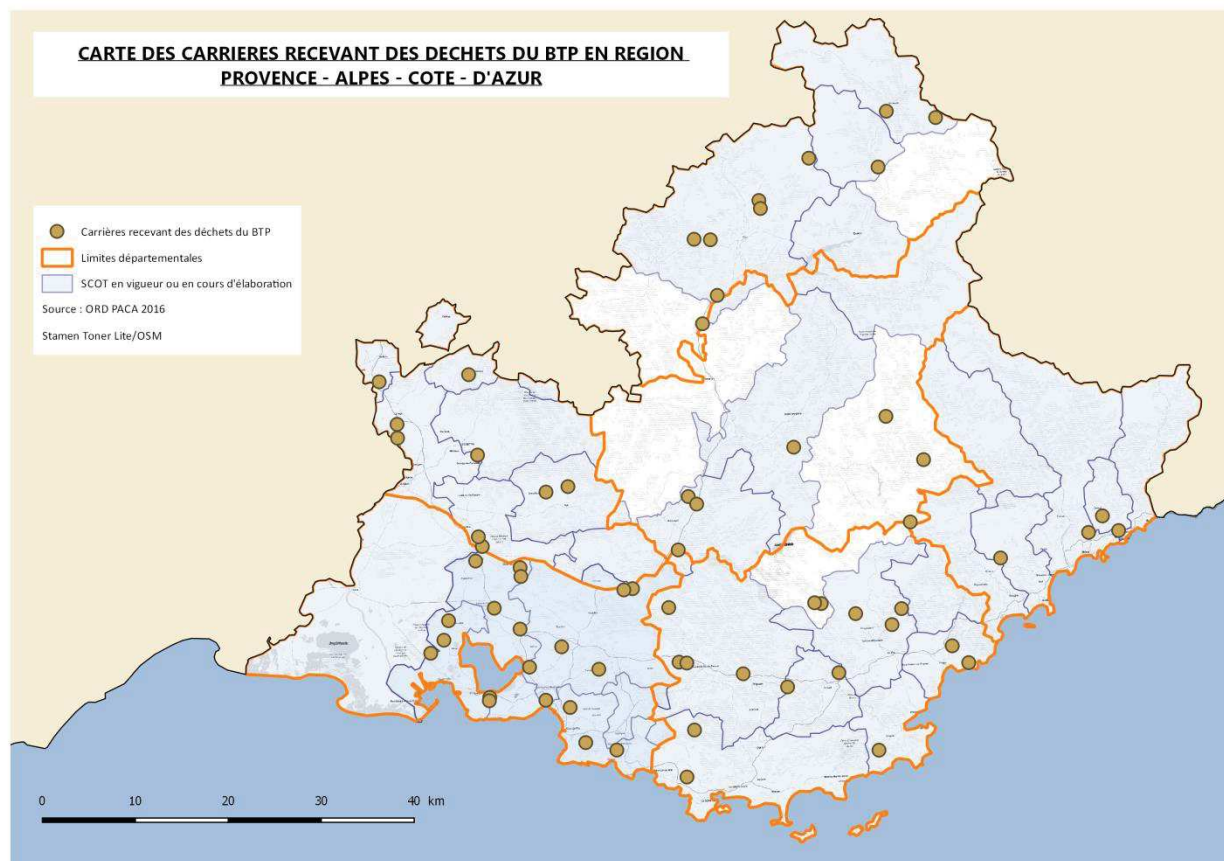


Carte 27 : Localisation des centrales d'enrobés recevant des déchets inertes

3. Les carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Les carrières sont des Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) dont l'activité consiste en l'extraction de matériaux minéraux. Dans le cadre de leur arrêté préfectoral, de nombreuses carrières doivent réaliser une remise en état du site au fil de leur exploitation. Ce réaménagement est possible à partir de déchets inertes issus de chantiers du BTP.

En 2016, la région compte 65 carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement (+4 par rapport à 2015). Ces carrières ont utilisé près de 4 555 014 tonnes de déchets inertes.



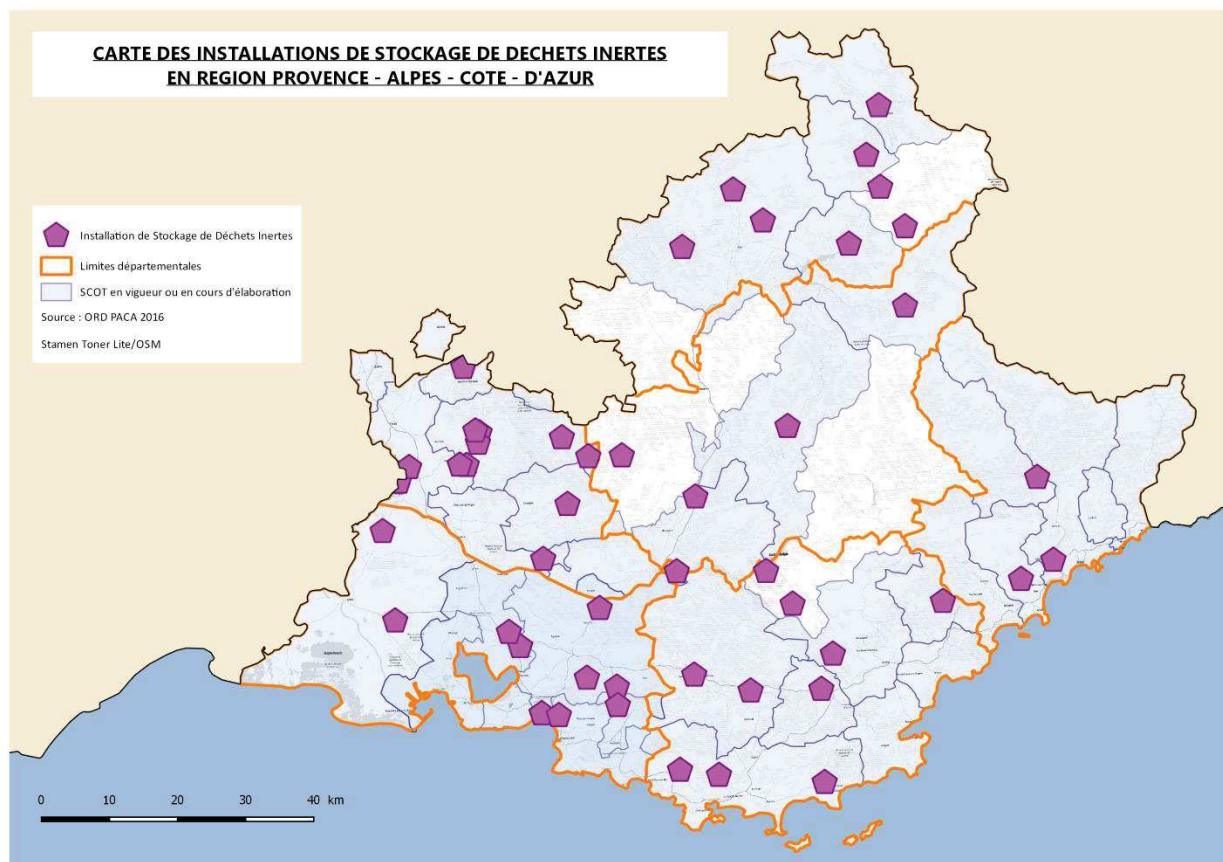
Carte 28 : Localisation des carrières recevant des déchets inertes dans le cadre de leur réaménagement

Les nouvelles installations identifiées en 2016 sont les suivantes :

- EJL MEDITERRANEE (GRANULAT+) - CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
- BRONZO PERASSO - MARSEILLE
- DELORME SAS - ORANGE
- SCV (Société des Carrières Vauclusiennes) - CHATEAUNEUF-DU-PAPE

4. Les Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)

En 2016, 47 ISDI ont été recensées sur le territoire de la région (2 fermetures par rapport à 2015 : St Maximin et Lorgues). Ces installations ont effectué le stockage de près de 2 980 349 tonnes de déchets inertes.



Carte 29 : Localisation des Installations de Stockage de Déchets Inertes

Le graphique suivant représente l'évolution théorique des capacités autorisées de stockage de déchets inertes sur la base des arrêtés préfectoraux connus des installations de stockage des déchets inertes.

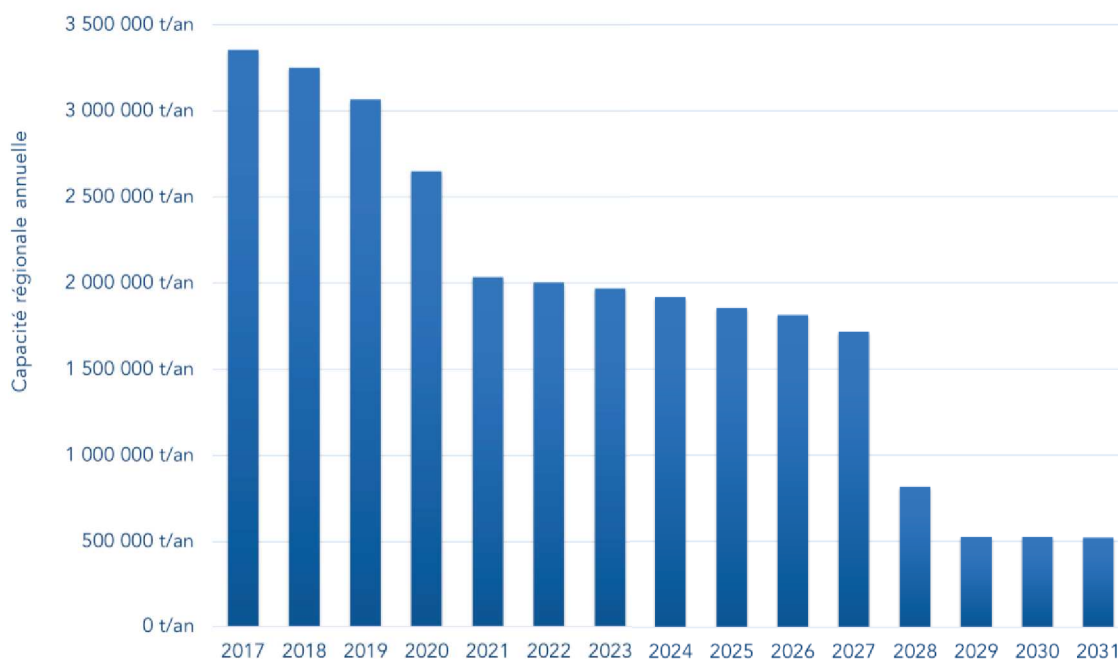


Figure 48 : Evolution théorique des capacités réglementaires de stockage de déchets inertes dans les ISDI

D. LES FLUX INTERREGIONAUX DE DECHETS INERTES

Les données collectées lors des enquêtes auprès des exploitants d'installations montrent que celles-ci ont réceptionnées un total de 299 344 tonnes de déchets provenant d'autres régions.

| Origine des déchets | Tonnages importés traités sur les installations en région | Destination des déchets |
|-------------------------|---|--|
| Drôme | 13 043 t | Vaucluse |
| Gard | 38 205 t | Bouches-du Rhône (21 437 t) et Vaucluse (16 768 t) |
| Monaco | 245 900 t | Alpes-Maritimes |
| Origine inconnue | 2 196 t | Bouches-du-Rhône (1 864t), Vaucluse (131 t) et Var (201 t) |
| TOTAL | 299 344 t | |

Tableau 58 : Origine et destination des flux de déchets du BTP importés en région

A l'inverse, l'exportation identifiée depuis les installations régionales vers des centres de gestion des déchets hors région représente 19 763 tonnes. Ce tonnage comprend uniquement les flux de déchets du BTP identifiés sortants des installations enquêtées en région.

| Destination des déchets | Tonnages exportés vers des installations hors région | Origine des déchets |
|-------------------------|--|---|
| Drôme | 18 398 t | Vaucluse (18 093 t), Bouches-du-Rhône (83 t) et Alpes-de-Haute Provence (222 t) |
| Italie | 1 365 t | Alpes-Maritimes |
| TOTAL | 19 763 t | |

Tableau 59 : Destination et origine des flux de déchets du BTP exportés hors région

À l'échelle interrégionale, environ 300 000 tonnes de déchets circulent entre la région et les régions voisines, soit environ 2,6 % des tonnages collectés par les installations qui accueillent des déchets inertes du BTP en région (y compris transit).

L'enquête menée auprès des installations régionales accueillant des déchets inertes du BTP a permis d'améliorer la connaissance des flux de déchets interdépartementaux à l'intérieur du territoire.

À l'échelle régionale, près de 700 000 tonnes de déchets circulent entre les 6 départements, soit près de 6 % des tonnages collectés par les installations qui accueillent des déchets inertes du BTP en région (y compris transit).

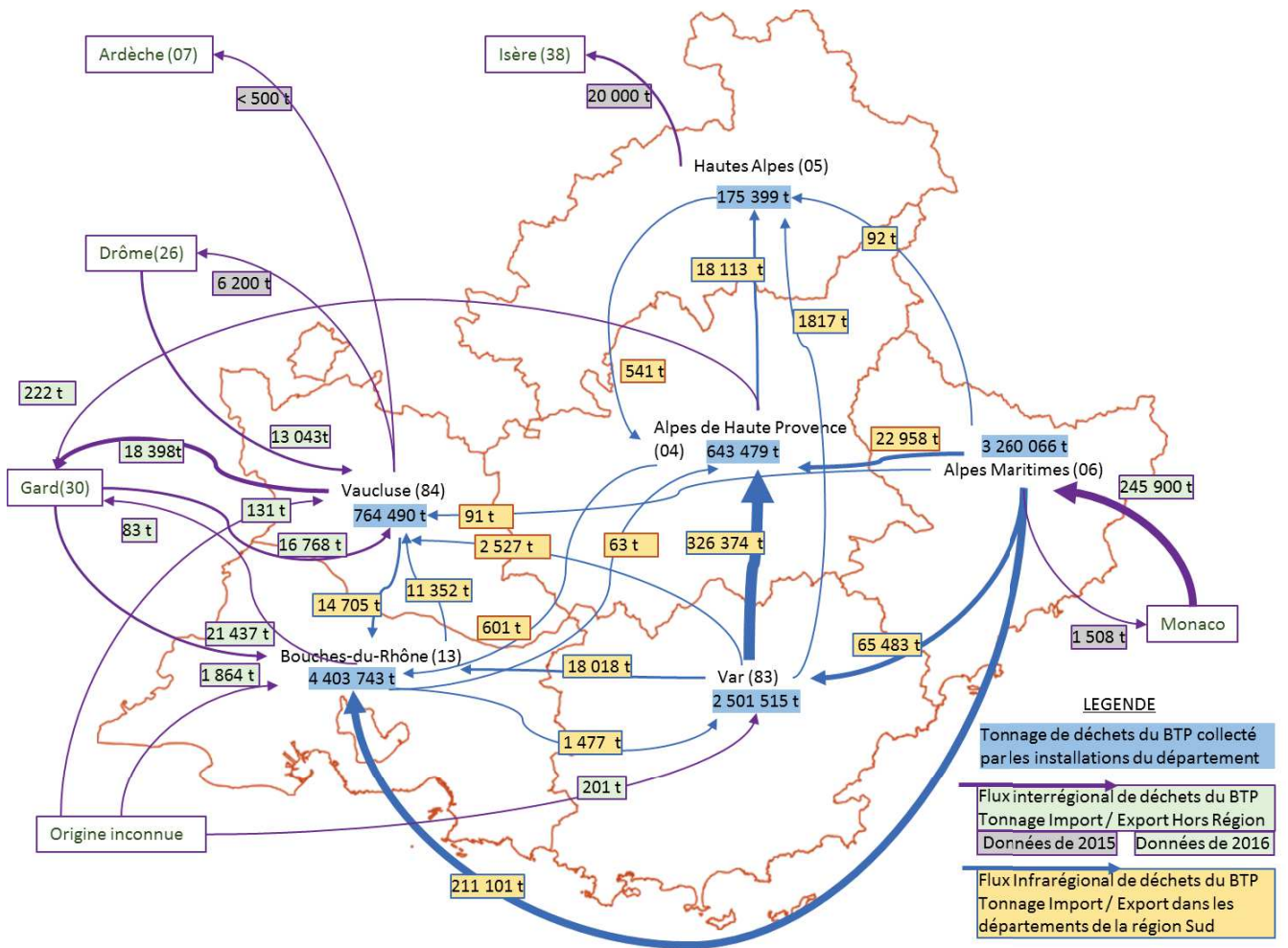
| Origine | Destination | Tonnage |
|---|-------------------------|------------------|
| Hautes-Alpes (541 t) Alpes-Maritimes (22 958 t) Var (326 374 t) Bouches-du-Rhône (63 t) | Alpes-de-Haute-Provence | 349 936 t |
| Alpes-Maritimes (92 t) Alpes-de-Haute-Provence (18 113 t) Var (1 817 t) | Hautes-Alpes | 20 022 t |
| Alpes-de-Haute-Provence (601 t) Alpes-Maritimes (211 101 t) Var (18 018 t) Vaucluse (14 705 t) | Bouches-du-Rhône | 244 425 t |
| Alpes-Maritimes (65 483 t) Bouches-du-Rhône (1 477 t) | Var | 66 960 t |
| Alpes-Maritimes (91 t) Bouches-du-Rhône (11 352 t) Var (2 527 t) | Vaucluse | 13 970 t |
| TOTAL | | 695 313 t |

Tableau 60 : Flux infrarégionaux de déchets du BTP en région

La carte suivante présente les quantités de déchets du BTP entrantes et sortantes, issues ou non de la région, pour chaque département ainsi que le tonnage collecté par les installations sur chaque territoire départemental.

Des flux importants en provenance des Alpes-Maritimes en particulier du chantier du tramway de Nice ont été traités sur la Plateforme de Calcaires Régionaux à Fos-sur-Mer (Granulat +), et ont été transportés par voie maritime. Ces transferts sur une longue distance par barge permettent le double fret, en effet le carrier approvisionne en matériaux plusieurs chantiers sur Nice et Monaco.

Concernant les flux importants en provenance du Var, et traités en remblaiement sur la carrière de Gréoux-les-Bains, commune des Alpes-de-Haute-Provence et limitrophe du Var : il s'agit principalement de la résorption d'un stockage temporaire de déchets provenant du Var et des Alpes-de-Haute-Provence (ayant eu lieu entre 2009 et 2016) sur une installation voisine située dans le Var.



Carte 30 : Flux d'importation et d'exportation par département